Vourles
Mairie

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-015

MARCHE D'AMENAGEMENT DE PARKINGS AU PARC DE LOISIRS

LOT 2 : ESPACES VERTS
DECLARATION DE SOUS TRAITANCE

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU *le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,*
VU *la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire*
VU la décision 2023-005 portant autorisation de signature du marché d'aménagement de parkings au parc de loisirs

Considérant le marché d'aménagement de parkings au parc de loisirs et notamment le lot 2

DECIDE : de signer la déclaration de sous-traitance du lot 2

De la société Le Nouveau Paysage sise108 chemin de la Fouilleuse 69800 SAINT PRIEST, titulaire

Avec DIMILO TP et Location sises 16 route des Sables 69360 Chaponost pour un montant HT de 45 000€

Fait à Vourles, le 20/04/2023

Catherine STARON
Maire

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230424-2023-015-AR
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023